

Janvier 2023

TAXE POUR CRÉATION DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX, DE LOCAUX COMMERCIAUX ET DE LOCAUX DE STOCKAGE EN REGION ÎLE-DE-FRANCE

TARIFS 2023

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 2022 (JO 28 déc. 2022) relatif à l'actualisation annuelle des tarifs au mètre carré pour le calcul de la taxe pour la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région d'Ile-de-France, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, les tarifs par mètre carré de construction s'élèvent aux valeurs suivantes :

		Rappel des valeurs contenues dans la loi au 1 ^{er} janvier 2016	Rappel des valeurs au 1 ^{er} janvier 2022	Valeurs actualisées au 1 ^{er} janvier 2023
Locaux de bureaux	4 ^{ème} circonscription	0 €	0 €	0 €
	3 ^{ème} circonscription	50,00 €	53,31 €	55,61 €
	2 ^{ème} circonscription		95,94 €	100, 07 €
	1 ^{ère} circonscription		426,30 €	444,64 €
Locaux commerciaux	4 ^{ème} circonscription		0 €	0 €
	3 ^{ème} circonscription		34,14 €	35,61 €
	2 ^{ème} circonscription		85,29 €	88,96 €
	1 ^{ère} circonscription		137,52 €	143,44 €
Locaux de stockage	4 ^{ème} circonscription		14,95 €	15,60 €
	3 ^{ème} circonscription		14,95 €	15,60 €
	2 ^{ème} circonscription		14,95 €	15,60 €
	1 ^{ère} circonscription		14,95 €	15,60 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2022 (JO 31 déc. 2022) relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement.

	Hors Île-de-France	Île-de-France	Indice
Rappel de la valeur 2011	660 €	748 €	1517
Valeur 2023 (arrondie à l'euro inférieur)	886 €	1 004 €	2037

Ces valeurs, exprimées en euros, sont actualisées au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date, et arrondies à l'euro inférieur.